

# FORMATION

29-30 Novembre 2017

## Rôles de l'arbre pour gérer la fertilité et la qualité des terroirs et des sols agricoles

avec Ernst Zürcher



Formateur :

**Ernst Zürcher**

Spécialiste de l'arbre et de son fonctionnement, ingénieur forestier et professeur en science du bois

Animateur :

**André Sieffert** (agronome)

Lieu :

Association Drômoise d'Agroforesterie  
135 Rue du commandant Chaix  
Le Quai 26160 Pont-de-Barret

Contact :

[andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-18h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes  
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



[Pour le covoiturage, cliquez ici!!](#)

### Objectifs :

- ✓ Savoir identifier le rôle de l'arbre dans la gestion agroécologique d'un terroir agricole et comprendre l'autofertilité de la forêt
- ✓ Savoir mobiliser les facteurs clés qui permettent une gestion durable du couvert arboré sur sa ferme ainsi que la productivité et la santé des productions végétales
- ✓ Intégrer l'arbre dans son système de production, que ce soit pour plus d'autonomie ou pour des débouchés externes

### Programme :

MERCREDI 29 NOVEMBRE

de 9h00 à 17h30

#### Matin :

- Présentation du terroir en tant qu'organisme écologique
- La forêt, quels enseignements pour l'agriculture ?
- La construction d'un sol forestier
- Méthodes de gestion du patrimoine arboré de la ferme

#### Après-midi :

- Identification des méthodes culturales adaptées à la conduite des arbres champêtres.
- Observations sur la conduite d'arbres champêtres et de haies sur une ferme.
- Méthodes de plantation, irrigation, protection et conduite des arbres champêtres

JEUDI 30 NOVEMBRE

de 9h00 à 17h30

#### Matin :

- Identifier les facteurs qui influent sur les rendements et la qualité des productions végétales (productivité, résistance aux maladies, pouvoir germinatif) - résultats issus des recherches sur la chronobiologie (travaux de L. Kolisko,...)
- Comment adapter ces principes de gestion à son projet agroforestier

#### Fin de matinée et après-midi :

- Travail sur les projets des participants
- Perspectives sur les méthodes de conduite des arbres et des productions végétales : objectifs, propositions d'organisation de la production, aménagement et organisation spatiale, destination prévues des essences arborées, méthodes de gestion envisagées.



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 81 29 10 53 ou [andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas de première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

<b>TITRE ET DATE DE FORMATION</b>	<b>Rôles de l'arbre pour gérer la fertilité et la qualité des terroirs et des sols agricoles</b> 29– 30 Novembre 2017 Lieu de formation : Pont-de-Barret 26160
<b>NOM et PRENOM</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>CODE POSTAL - VILLE</b>	
<b>EMAIL</b>	
<b>TEL FIXE</b>	
<b>TEL PORTABLE</b>	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 140 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.

- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :                    le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)